

Réf. DFRHMG/DRH/SCDRH

Office des Changes

DEPART 31/1/2018

I/SDRH/55/2018

Rabat, le

**Décision d'ouverture d'un appel à candidature  
pour occuper des postes de responsabilité vacants à l'Office des Changes**

**Le Directeur de l'Office des Changes,**

Vu le dahir n°1-58-021 du 1er Rejeb 1377 (22 Janvier 1958) relatif à l'Office des Changes ;

Vu la circulaire du Chef du Gouvernement n°7/2013 du 29 Avril 2013 relative à la nomination aux postes de responsabilité dans les établissements publics ;

Vu le statut du personnel de l'Office des Changes ;

Vu la décision n° OC/91/2018 du 03 Janvier 2018 portant organisation des structures de l'Office des Changes ;

Vu la décision n° SDRH/36/2014 du 20 Octobre 2014 fixant la procédure de nomination aux postes de responsabilité à l'Office des Changes.

**Décide**

**Article 1 :** Un appel à candidatures est ouvert exclusivement aux candidats internes pour l'occupation des postes vacants suivants :

- Chef de la Division Autorisations ;
- Chef du Service Audit Interne ;
- Chef du Service Gestion des Risques ;
- Chef du Service Carrières & Développement des RH ;
- Chef du Service Organisation & Process ;
- Chef du Service Gestion de Projets & AMOA ;
- Chef du Service Contentieux.

**Article 2 :** Les attributions et spécifications relatives aux postes à pourvoir sont définies par la présente décision et les fiches de poste ci-jointes.

**Article 3 :** L'appel à candidatures est ouvert aux candidats internes qui répondent à l'une des conditions suivantes :

Pour le poste de Chef de Division :

- Etre titulaire d'un diplôme donnant accès à l'échelle 11 de la fonction publique, relever au moins du cadre des contrôleurs et justifier d'une ancienneté d'au moins 3 ans au sein de l'Office des Changes ;
- Etre titulaire d'un diplôme donnant accès à l'échelle 10 de la fonction publique, relever au moins du cadre des contrôleurs et justifier d'une ancienneté d'au moins 5 ans au sein de l'Office des Changes ;
- Etre titulaire d'un diplôme donnant accès à l'échelle 10 de la fonction publique, occuper un poste de Chef de Service et justifier d'une ancienneté d'au moins 3 ans au sein de l'Office des Changes.

Pour les postes de Chefs de Services :

- Relever au moins du cadre des contrôleurs, être titulaire d'un diplôme donnant accès à l'échelle 10 de la fonction publique, et justifier d'une ancienneté de 2 ans au moins au sein de l'Office des Changes.

**Article 4 :** Les dossiers de candidatures doivent être déposés au Département Finances, Ressources Humaines & Moyens Généraux de l'Office des Changes (**Service Administration du Personnel**) sous enveloppe fermée indiquant le nom, le prénom et la matricule du candidat ainsi que le poste auquel il postule et ce, **au plus tard le vendredi 16 Février 2018 à 16h.**

**Article 5 :** Les dossiers de candidature doivent contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature signée et adressée au Directeur de l'Office des Changes ;
- Le formulaire « dossier de candidature », joint à la présente décision, dûment renseigné.

Tout dossier de candidature incomplet, ne remplissant pas les conditions requises par le poste ou parvenu à l'Office des Changes après la date et l'heure susmentionnées, sera automatiquement rejeté.

**Article 6 :** Une commission de présélection des dossiers de candidature sera désignée par décision du Directeur.

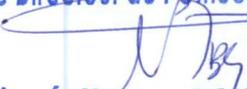
**Article 7 :** Des convocations seront adressées par lettre contre accusé de réception et par courriel aux candidats réunissant les conditions requises pour occuper les postes vacants.

La liste des candidats présélectionnés ainsi que les dates et heures de la tenue des entretiens de sélection seront publiées **au plus tard le 26 Février 2018** sur le site [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma) et sur les sites internet et intranet et les tableaux d'affichage de l'établissement.

**Article 8 :** Une commission de sélection chargée d'effectuer les entretiens aux candidats présélectionnés, sera désignée par décision du Directeur qui sera diffusée sur l'intranet de l'Office des Changes.

**Article 9 :** A l'issue des entretiens de sélection, les résultats seront communiqués aux candidats et publiés sur les sites internet et intranet de l'Office des Changes, sur le site [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma) ainsi que sur les tableaux d'affichage de l'établissement et ce, dans un délai maximum de 60 jours après la date des entretiens.

Le Directeur de l'Office des Changes

  
Signé: Hassan BOULAKNADAL